Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260422-SICSC_26_04-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DU CENTRE DE SECOURS DE COMBOURG (SICSC)
Rue de la Mairie
35270 COMBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 22 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, **le 22 avril à 19 H 30**, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion du Centre de Secours de Combourg (SICSC), légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux du Centre de Secours de Combourg, sous la présidence de Monsieur Joël LE BESCO, Président, sauf pour la question n°26-05 où Monsieur Olivier BERNARD a assuré la présidence (vote du CFU).

Nombre de délégués présents : 09
Date de la convocation : 09 avril 2026

Présents :
Commune de **Bonnemain** : absent excusé - Commune de **Combourg** : M. Joël LE BESCO - Commune de **Cuguen** : absente excusée - Commune de **Dingé** - Mme Hélène BOUNIOL- Commune de **La Chapelle aux Filtzméens** :M Benoît VIARD - Commune de **Lanrigan** : M. Marc HAMON - Commune de **Lourmais** : M. Cédric BESNARD - Commune de **Meillac** : M. Eric GORON - Commune de **Mesnil Roc'h** : M. Roland GORON - Commune de **Saint Léger des Prés** : M.Olivier BERNARD – Commune de **Trémeheuc** : M. Yannick VEILLON

Participaient également à la réunion :
Mme Sophie BEZANÇON, Secrétaire du Syndicat
M. Jean-Luc LEGRAND – délégué suppléant – Commune de COMBOURG
M. Steven GERNIGON – nouveau délégué titulaire élu en 2026 - Commune de CUGUEN
Mme Karine LEMUR – déléguée suppléante – Commune de LANRIGAN

Secrétaire de Séance : Mme Hélène BOUNIOL
Président de Séance : M Olivier BERNARD prend la présidence pour le vote du CFU

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260422-SICSC_26_04-DE

26-04) AFFECTATION DU RESULTAT 2025
Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Président du SICSC

Le Président réintègre la séance et prend part aux débats et au vote

Le Président expose au Comité Syndical que l'affectation du résultat porte seulement sur le résultat de la section de fonctionnement. Il s'agit du résultat de l'exercice, complété de résultat reporté. C'est le résultat de clôture qui donne lieu à l'affectation.

Le résultat d'investissement quant à lui fera l'objet d'un report pur et simple soit un montant de **4 555.21 €.**

L'affectation vise donc à réaliser l'autofinancement prévu en inscrivant en réserves le montant nécessaire à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement.

Le résultat à affecter est constitué par le résultat comptable de l'exercice 2025 soit **75 183.75 €** augmenté du résultat reporté 2024 qui était de **237 870.57 €.** Le résultat cumulé sur l'exercice 2025 est donc de **313 054.32 €.**

Le Président propose au Comité Syndical de l'affecter de la façon suivante :

- Section d'investissement : 74 999.79 €
- Report en fonctionnement : 238 054.53 €

Soumise au vote, l'affectation du résultat proposée par Monsieur LE BESCO, est **ADOPTEE** à l'unanimité des membres présents.

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
H BOUNIOL

Le Président,
J. LE BESCO